



## CONSEIL MUNICIPAL DU 4 JUIN 2018 – 20h30 COMPTE-RENDU

### ORDRE DU JOUR

- FINANCES : Vote des tarifs des services communaux
- ROULIERE : Rétrocession de voirie
- PERSONNEL : Adhésion au service de médiation proposé par le Centre de Gestion
- VOIRIE : Convention de groupement de commande pour les travaux de voirie du cheminement doux
- VOIRIE : Convention d'enfouissement des réseaux rue Charles de Gaulle avec le SIEML et Orange
- Questions diverses

<i>Relevé synthétique des sujets à traiter</i>	<i>Décisions</i>
<ul style="list-style-type: none"><li>• Pouvoirs accordés par les conseillers excusés</li><li>• Approbation du compte-rendu précédent</li><li>• Désignation du secrétaire de séance</li></ul> <p style="text-align: center;"><b>ORDRE DU JOUR</b></p> <p><b>1) <u>FINANCES : Vote des tarifs des services communaux (JG)</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>○ Les tarifs appliqués en 2017 ont été maintenus jusqu'au 30/08/2018 de manière à disposer de tous les éléments pour les réviser. Il convient donc de les maintenir ou les faire évoluer à compter du 01/09/2018.</li><li>○ <u>Tarifs à fixer :</u><ul style="list-style-type: none"><li>▸ Locations de salles<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Salle de l'Alerte</li><li>▪ Gourmandine</li><li>▪ Salle de réunion</li></ul></li><li>▸ Location des espaces santé aux professionnels<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Espace Santé 1 (Harmonia)</li><li>▪ Espace Santé 2 (Salle de sport)</li></ul></li><li>▸ Restaurant scolaire : tarifs des repas</li><li>▸ Portage : tarifs des repas</li></ul></li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Emmanuel à Jacques Frédéric à David Céline à Monique Cédric à Laïd Sébastien à Mado</li><li>• Approuvé à l'unanimité</li><li>• Robert MARION est désigné secrétaire de séance</li><li>• Augmentation des tarifs de l'Alerte à prévoir l'année prochaine, une fois les travaux terminés.</li><li>• Question de la publicité de la salle à creuser (Mado et commission communication)</li><li>• Maintien des tarifs pour la Gourmandine, la salle de réunion et l'espace santé.</li><li>• Restaurant scolaire :<ul style="list-style-type: none"><li>○ Tarif « commune » : +0,05 €, soit 3,50 €</li></ul></li></ul>

<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Tarifs divers : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Cimetière</li> <li>▪ Gardiennage des chiens</li> <li>▪ Livre</li> <li>▪ Photocopie</li> <li>▪ Commerces ambulants</li> <li>▪ Location de matériel</li> <li>▪ Vente de terre végétale</li> <li>▪ Vente de bois</li> </ul> </li> <li>○ Nouveau tarif à fixer : vente des Cahiers du Baugeois à 6,20 € (prix d'achat)</li> </ul> <p><i>Le Conseil Municipal doit délibérer pour fixer les tarifs des services à compter du 01/09/2018.</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Tarif « hors commune » : +0,10 €, soit 3,75 €</li> <li>● Maintien des autres tarifs</li> <li>● Achat de 20 livres à vendre 6,20€ (prix d'achat).</li> </ul>
<p><b>2) <u>ROULIERE : Rétrocession de voirie (JL)</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Les services de l'office notarial de Tiercé ont recontacté la mairie au sujet de la rétrocession de la voie desservant l'îlot aménagé par Podeliha à la Roulière.</li> <li>○ Cette rétrocession de la parcelle (C 2335) ainsi que de l'éclairage public se fait à l'euro symbolique et les frais de notaires sont à la charge de Podeliha.</li> <li>○ Les réseaux d'assainissement et d'eaux pluviales seront, quant à eux, rétrocédés à la CCALS.</li> </ul> <p><i>Le Conseil Municipal doit délibérer pour accepter cette rétrocession et intégrer la voie dans son domaine public.</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Adopté à l'unanimité</li> </ul>
<p><b>3) <u>PERSONNEL : Adhésion au service de médiation proposé par le Centre de Gestion (JG)</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Les services du Centre de Gestion proposent aux collectivités du département d'adhérer à un service de médiation préalable obligatoire dans le cadre des recours contentieux formés par les agents.</li> <li>○ En cas de litige entre un agent et la collectivité, un médiateur peut intervenir pour un coût fixé à 50€ / heure.</li> <li>○ Seule l'intervention du médiateur est payante, l'adhésion au service n'est pas facturée.</li> </ul> <p><i>Le Conseil Municipal doit délibérer pour que la commune adhère au service de médiation.</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Jocelyn revoit avec le centre de gestion pour savoir si l'agent peut se faire accompagner par les syndicats lors de la médiation.</li> <li>● Proposition rejetée avec : 1 voix pour, 1 abstention et 12 voix contres</li> </ul>

<p><b>4) <u>VOIRIE : Convention de groupement de commande pour les travaux de voirie du cheminement doux</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ La réalisation du cheminement doux vers la gare est prise en charge par la CCALS mais certains travaux de voiries (bordures,...) sont à la charge de la commune.</li> <li>○ L'enveloppe financière est estimée à 7 850 € HT.</li> </ul> <p><i>Le Conseil Municipal doit délibérer pour lancer le groupement de commande avec la CCALS.</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Travaux à réaliser : bordures, caniveaux et avaloirs</li> <li>• Adopté à l'unanimité</li> </ul>
<p><b>5) <u>VOIRIE : Convention d'enfouissement des réseaux rue Charles de Gaulle avec le SIEMML et Orange</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Le Conseil Municipal, lors de la séance du 9 avril, s'est engagé sur l'opération d'enfouissement des réseaux selon les modalités suivantes : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Coût total de l'opération : 241 842,56 € HT</li> <li>▪ Reste à charge pour la commune : 79 921,51 € TTC</li> </ul> </li> <li>○ Il convient maintenant de signer la convention avec le SIEMML et Orange pour ce qui concerne l'enfouissement des réseaux de télécommunication (Orange).</li> <li>○ Cette opération est financée par la commune à hauteur de 37 863,30 € TTC (montant compris dans le reste à charge de la commune).</li> </ul> <p><i>Le Conseil Municipal doit délibérer pour permettre à Mme le Maire de signer cette convention dans les termes définis ci-dessus.</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Adopté à l'unanimité</li> </ul>
<p><b><u>Question et informations diverses</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <u>Nouvelle carte d'Anjou Loir et Sarthe – Tourisme</u></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Impression prévue pour fin juin</li> <li>• Monument le plus précieux d'Etriché : église St Hilaire (1), prieuré du Port-l'Abbé (2), le Plessis-Chivré (3)</li> <li>• Dimanche 17/06 : invitation à la fête de l'école publique</li> <li>• Feria : équipe pour les jeux composée de Sylvain, Jacques, Laïd, Marie, Paul, Régine</li> <li>• 02/07 : Conseil Municipal dès 20h00 en compagnie du CMJ</li> </ul>

<ul style="list-style-type: none"> <li>• <u>Point CCALS (Marie) : Centre de loisirs</u></li>   <li>• <u>Point CCALS (Jacques) : Réseau pluvial</u></li> </ul>	<p>(disposition ½ entre élus en jeunes)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Prudence, d'Etriché est candidate à l'élection de Miss Maine-et-Loire</li> <li>• Sa candidature est à partager</li> <li>• Lui proposer de venir à la Feria</li>   <li>• Les écoles de Tiercé ont réalisé un sondage auprès des familles.</li> <li>• Proposition d'ouverture du centre de loisirs (9h-17h) le matin ou après-midi sans repas ou toute la journée avec repas.</li>   <li>• D'après les dernières informations de la CCALS, la communauté de communes prend en charge les dépenses relatives à l'assainissement pluvial.</li> </ul>
---	---

**Prochaines Réunions :**

- 11/06/2018 à 19h30 : Réunion d'Adjoints
- 25/06/2018 à 19h30 : Réunion d'Adjoints
- 02/07/2018 à 20h30 : Conseil Municipal (20h00 : rencontre avec le Conseil Municipal des Jeunes)
- 09/07/2018 à 19h30 : Réunion d'Adjoints